

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Une lettre de Vladimir Poutine

Celui qui est doté d'un peu de bon sens, d'imagination et de sensibilité, celui qui sait que le plus chirurgical des bombardements ajoute d'abord aux victimes civiles, celui qui juge absurde de faire n'importe quoi sous prétexte de «faire quelque chose», et qui garde en mémoire le mensonge d'Etat des «armes de destruction massive», celui-là s'est senti plus léger quand la menace des «frappes» sur la Syrie s'est éloignée.

Celui qui a constaté que chaque intervention militaire étrangère contre un Etat y radicalise le désordre et les massacres qui en découlent, et que chaque «printemps arabe» est un hiver des droits individuels et collectifs, celui-là ne peut qu'être heureux de la modération imposée aux faucons américains et français.

Celui qui pense que les Etats-Unis sont en train de faire un chaos de cette région et qui pense aussi que la guerre, pour le président Hollande, n'est qu'une continuation du combat électoral par d'autres moyens, celui qui considère comme un sommet d'imbécillité politique la guerre «punitiv» qu'on lance sans souci du lendemain, celui-là est reconnaissant à Vladimir Poutine d'avoir fait prévaloir la solution politique sur la solution militaire. A supposer bien sûr qu'il puisse exister une solution militaire sensée qui ne serait pas d'abord l'expression d'une politique!

Le président Poutine n'est pas un gentil. C'est un homme de pouvoir, un homme d'Etat sans états d'âme. C'est un politique, dont l'œil glacé s'intéresse à l'ensemble plus qu'aux détails, à l'ordre durable plus qu'aux émotions immédiates. Le 23 octobre 2002, au théâtre de la Doubrovka, à Moscou, un commando tchéchène d'une cinquantaine de personnes prend le public entier en otage. Le président Poutine lance l'assaut, déterminé à ce qu'aucun terroriste n'en réchappe. Il y aura soixante-sept morts parmi les otages, mais aucun terroriste n'en réchappera. Et il n'y aura plus de prises d'otages.

La Russie est un pays exténué socialement et moralement par septante années de communisme et dix ans de libéralisme sauvage, déchiré par les luttes entre factions militaires, économiques, partisans et bureaucratiques. Lui donner la stabilité politique, l'ordre dans les rues et la sécurité du droit, conditions premières de la prospérité, est une nécessité qui demande un travail de titan. La Russie a non moins besoin d'un minimum d'ordre entre les Etats proches, d'où le refus obstiné d'une intervention militaire en Syrie.

Le président Poutine s'en explique dans une lettre qu'il a fait parvenir au *New York Time* et que celui-ci a publiée le 11 septembre. Adressée au peuple américain et à ses dirigeants politiques, rédigée à la première per-

sonne, court-circuitant délibérément les voies diplomatiques ordinaires, cette lettre est une leçon de politique dont notre presse a trop peu parlé.

Le président Poutine se présente non comme un soutien du régime Assad, mais comme un responsable politique soucieux de préserver un certain ordre entre les Etats. Il voit dans une intervention américaine les risques d'une escalade du conflit, notamment en direction de l'Iran et d'Israël, d'une explosion du terrorisme, voire d'un effondrement de l'ordre international. Il rappelle que, selon la Charte de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci est seule habilitée à autoriser des interventions militaires contre un Etat. Toute autre guerre est un acte d'agression, expressément prohibé.

Si les petits et moyens Etats ne peuvent plus compter sur l'ordre international que l'ONU est censée garantir, ajoute le président Poutine, chacun d'entre eux voudra se protéger en se procurant des armes de destruction massive, avec toutes les menaces que cela comporte.

La guerre en Syrie n'est pas une guerre pour la démocratie, mais un conflit armé dans un Etat multi-religieux. De nombreux terroristes islamistes y prennent part, ainsi que des mercenaires occidentaux, y compris des Russes.

En bon dialecticien, le président Poutine recentre la discussion sur l'objet du litige tel que les Américains eux-mêmes l'ont défini, le recours aux armes chimiques. Selon lui, la question peut être résolue sans intervention militaire, appréciation confirmée par la Syrie qui accepte de placer son arsenal chimique sous contrôle international.

*Personne ne doute que le gaz toxique a été utilisé en Syrie. Mais il y a tout lieu de croire qu'il n'a pas été utilisé par l'armée syrienne, mais par les forces de l'opposition, afin de provoquer l'intervention de leurs puissants protecteurs étrangers,* estime le président russe. Les déclarations du journaliste italien Domenico Quirico vont dans le même sens. Le rapport de l'ONU est interprété en sens contraire par les Etats-Unis. Les uns disent que les vecteurs rudimentaires utilisés pour répandre les gaz désignent les rebelles, les autres que la sophistication des mêmes moyens dénonce le gouvernement Assad. Chaque parti tire la couverture à lui. Dans tous les cas, le doute est suffisant pour interdire qu'on en fasse un *casus belli*.

Le président Poutine attire solennellement l'attention du peuple américain: *Il est alarmant de constater que l'intervention militaire dans les conflits internes dans les pays étrangers est devenue monnaie courante aux Etats-Unis. Est-ce dans l'intérêt à long terme de l'Amérique? J'en doute. Des mil-*

*lions de personnes dans le monde voient de plus en plus l'Amérique non pas comme un modèle de démocratie, mais comme s'appuyant uniquement sur la force brute, bricolant des coalitions réunies sous le slogan «vous êtes avec nous ou contre nous».*

Il souligne l'échec de cette force brute: *L'Afghanistan est sous le choc, et personne ne peut dire ce qui se passera après que les forces internationales se seront retirées. La Libye est divisée en tribus et en clans. En Irak, la guerre civile se poursuit, avec des dizaines de morts chaque jour.*

Le président Poutine met en garde les Américains – c'est ce qui a le plus irrité la Maison blanche et les commentateurs – contre l'«exceptionnalisme» revendiqué par le président Obama: *Il est extrêmement dangereux d'encourager les gens à se considérer comme exceptionnels, quelle que soit la motivation.* Il conclut en rappelant l'égalité de tous les hommes devant Dieu.

Le président Poutine pense-t-il tout ce qu'il dit? Son discours démocratique à l'occidentale, sa révérence à l'égard de l'ONU, les craintes qu'il manifeste pour les victimes innocentes sont-ils plus qu'un discours de circonstance? On peut le penser, ou non. Il reste

qu'une bonne partie de son argumentation vaut par elle-même.

Est-il manichéen et de mauvaise foi, comme l'affirme<sup>1</sup> avec une grande suffisance la politologue Marie Mendras, qui, soit dit en passant, ne souffle mot de la lettre au peuple américain? Il ne serait pas le seul. Mais de toute façon, de tels reproches sont politiquement secondaires.

Le président Poutine parle et agit dans la perspective des intérêts de la Russie. Son patriotisme russe ne semble pas marqué par l'esprit de conquête indéfinie propre au nationalisme idéologique et à l'internationalisme mercantile. Sa lettre le fait plutôt apparaître comme un pragmatique, intransigeant mais plus modéré et fiable que ses prédécesseurs... et que beaucoup de chefs d'Etat contemporains.

Son habileté, au service d'une vision politique inscrite dans la durée, a rétabli dans cette affaire l'équilibre du monde menacé par la prééminence absolue des Etats-Unis. En ce sens, Vladimir Poutine est, objectivement, un artisan de paix. Le président Obama devrait lui prêter son prix Nobel.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> *Le Matin-Dimanche* du 15 septembre.

### Hommage à Roland Béguelin

Il y a vingt ans, le 13 septembre 1993, décédait le grand patriote jurassien. A juste titre, *Le Jura libre* du 12 septembre rend hommage à celui grâce à qui la République et Canton du Jura a vu le jour. Nous retenons de cet hommage ces quelques lignes tirées de l'article de M. Alain Charpillot intitulé: «Ad hominem»:

*[...] Comme on ne pouvait raisonnablement dénier au Jura le droit de former un canton suisse, les deux Berne et leurs valets se déchaînèrent contre celui qui incarnait cette revendication. Roland Béguelin fut décrit comme un aventurier sans scrupules, un ambitieux frénétique, un mélange de Mussolini, de Robespierre et de Lénine, une sorte de gauchiste maurassien. Il tirait un brin de fierté de ces sornettes, ce qui est la moindre des choses. Les attaques ad hominem «portent». Toutefois, elles portent dans les deux sens, à savoir qu'elles font de la cible un épouvantail pour certains, mais plus encore un héros pour ses partisans.*

*[...] Dans le Jura, nous avons écrit une petite page de la grande histoire. Petite, sans doute, mais l'impérialisme bernois après 1815 est aussi un pet de coucou à l'échelle de l'humanité. Cependant, que le sujet soit grand ou petit, on voit se produire les mêmes phénomènes.*

*Quand une cause est incontestable sur le fond, son porte-parole devient la*

*cible de jaloux, de lèche-bottes, de profiteurs, de serviles, d'ambitieux plus ou moins minables, que le pouvoir attire comme la «beuse» attire les mouches. L'attaque ad hominem est le signe infallible des causes véreuses. Elle est, pour le sage, un plaisir de gourmet. [...]*

Nous considérons Roland Béguelin comme un des grands hommes politiques du XX<sup>e</sup> siècle. Nos liens avec lui ont été fréquents et nous nous souvenons qu'il était présent lors de la fête organisée à l'occasion de la parution du n° 1000 de *La Nation*. Nous nous associons à l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui par *Le Jura libre*.

E. J.

### The right man...

Le Conseil fédéral soutient la candidature du gauchiste Jean Ziegler à un poste d'expert au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Certains fulminent: quoi! un parrainage officiel pour ce personnage qui a vilipendé la Suisse, mais admiré Mengistu, Saddam Hussein et Kadhafi, entre autres tyrans sanguinaires et terroristes assassins?

Nous ne partageons pas cette indignation. M. Ziegler est dénué de jugement politique; c'est un phraseur inconsistant et un idéologue aveugle. Exactement ce qui convient pour l'ONU.

J.-F. C.

## Machiavel

Machiavel est un homme politique florentin de la Renaissance. Il a été diplomate et lecteur des Anciens. Ces deux éléments sont à la base de ses réflexions.

Ses deux œuvres principales sont *Le Prince*, destiné à Laurent de Médicis, et *Les Discours sur la première décade de Tite-Live*, dédiés à un de ses amis intellectuels.

*Le Prince* présente les idées de Machiavel du point de vue de celui qui est Prince et veut le rester. *Les Discours* montrent quant à eux que le but est le bien commun et qu'en maintenant un bon régime on y parvient.

### Fortune et vaillance

Il y a deux facteurs. La fortune est l'élément de hasard et peut être soit positive soit négative. Celui qui se fie principalement à la fortune peut accomplir de grands projets (devenir prince, dominer la politique de sa cité, etc.), mais tout ce qu'il aura accompli peut être défait très rapidement.

Si l'on savait changer de comportement, on serait en tout temps favorisé par la fortune. Mais les habitudes et notre caractère sont des obstacles que l'on peine à surmonter.

La vaillance est une qualité morale. Celui qui la possède va essayer de dominer la fortune en agissant, en étant persévérant face aux coups imprévus. Cependant, il n'est pas possible de s'affranchir totalement de la fortune. Celle-ci ne devrait être que l'occasion pour la vaillance de se manifester.

Machiavel prône l'action. Il n'est rien de pire que de ne pas prendre position,

que de laisser faire. Là se manifeste la fortune.

### Raison d'Etat

Afin de garantir les intérêts de l'Etat, il faut parfois savoir ne pas respecter les accords. Machiavel ne prône pas l'immoralité et répète qu'il est mieux de pouvoir se comporter moralement. Mais il a pu observer que, pour la sauvegarde de l'Etat, il faut savoir ne pas respecter sa parole en cas de réelle nécessité.

Il vaut mieux être craint qu'aimé, cruel que miséricordieux. A être trop miséricordieux, on laisse se développer les problèmes d'ordre public conduisant à l'augmentation de la criminalité, ce qui ne profite qu'à un petit nombre et est défavorable aux autres. En sachant user de la cruauté – en faisant des exemples –, on est plus efficace à lutter contre de mauvais comportements. On est finalement plus miséricordieux en sachant user de cruauté.

Machiavel affirme que le mieux serait le juste milieu entre amour et crainte. Mais cela étant trop difficile, il est préférable de choisir l'un ou l'autre. Pour lui, les demi-mesures sont néfastes.

Cependant, il pense la chose politique de manière circonstancielle. Si Machiavel affirme qu'il vaut mieux être craint, il n'en fait pas une question de principe. Le plus souvent ce sera le bon comportement. Mais la fortune est changeante: ce qui est utile à un moment pourrait ne pas l'être dans une autre circonstance. Il faut garder à l'esprit les principes, mais les accommoder parfois aux circonstances.

Les partis sont la ruine d'un Etat – quel que soit son type de gouvernement. Ils entretiennent la division et cela ne peut pas apporter du bien.

### Lois

Là où règne le bien moral, les lois ne sont pas indispensables. Mais tout se corrompt; il faut prévoir des lois sévères et supposer que tous les gens sont mauvais, même si on ne voit pas forcément pourquoi des citoyens agiraient mal. L'objectif des lois est de contraindre les gens à bien agir. Machiavel affirme que, si on peut mal agir sans conséquence, on aura tendance à le faire.

### Religion

La religion est ce qui maintient le peuple bon et uni. Un Etat décadent perd en premier lieu le respect du Divin. C'est pourquoi il faut favoriser en tout la religion, quand bien même il faudrait soutenir le faux pour ce faire.

Il faut protéger la religion de toute corruption. La religion est un outil politique. Mais il est fragile. Si la politique en prend le contrôle, la piété va disparaître car, dès la supercherie connue, l'incrédulité remplacera la piété.

### Relations internationales

Pour Machiavel, il ne faut pas céder par la crainte de la force, mais seulement après avoir été vaincu par cette force. A céder sans résister, on est déconsidéré et condamné à toujours céder plus. Les voisins ne seront pas prompts à aider. Ils seront même tentés de menacer à leur tour pour obtenir ce qu'ils veulent.

Au contraire, céder à cause de la force en ayant préparé sa défense apporte de l'estime; ceci peut même susciter chez les voisins le désir d'aider.

### Armée

Machiavel est opposé à une armée professionnelle, car on ne peut pas sélectionner ses éléments. On compte sur les volontaires, qui ne sont pas forcément assez nombreux. Ceux qui ont les moins bonnes mœurs seront ceux qui veulent devenir soldats de métier, ce qui conduit à une mauvaise armée. De plus, il y a plus de risques qu'une armée professionnelle prenne le pouvoir qu'une armée de milice.

Machiavel est donc pour la milice. Pour le recrutement, il faut qu'il n'y ait ni totale liberté – cela revient au même qu'une armée professionnelle –, ni totale contrainte: c'est le respect des institutions qui doit pousser à faire son service militaire. Cette contrainte doit être mêlée de liberté pour éviter un trop grand mécontentement des appelés.

Pour le recrutement, le principal critère – avant la condition physique – est la personnalité. Le soldat doit être «honnête et sensible à la honte».

Une milice importante vaut mieux qu'une milice réduite. Cela permet d'employer un nombre important ou non d'hommes. Si on veut employer les meilleurs, il vaut mieux tous les avoir entraînés et observés pour les identifier.

Il vaut mieux corriger les défauts de la milice que de blâmer le système. La milice est unificatrice.

LAURENT PASCHOUD

## Droit évolutif: on nous écrit

Dans *La Nation* n° 1973 du 9 août, la Ligue vaudoise partage les critiques de la politique de M. Burkhhalter émises par M. Pascal Décaillet.

Je pense pouvoir la rejoindre, mais suis loin d'en être sûr, parce qu'en fait je n'y comprends rien. [...] Un épais nuage de fumée est répandu par ceux qui la soutiennent, que ceux qui la contestent ne souhaitent pas dissiper.

La Suisse a souscrit à la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a ainsi librement consenti à se soumettre à une législation commune à de nombreuses nations. Elle a ainsi limité, volontairement, sa liberté; la seule possibilité de se soustraire à son engagement et aux contraintes qu'il lui impose, c'est de dénoncer son adhésion. La Cour européenne des droits de l'homme est composée de juges qui, en majorité, ne sont pas suisses. La Suisse a donc accepté déjà des juges étrangers. C'est Monsieur Dépraz, rédacteur de *Domaine Public*, qui relève la chose.

En 1974, la Suisse a signé la Convention. Elle s'est ainsi soumise à une juridiction étrangère, mais portant sur une loi connue. Par la suite, la Convention a été modifiée, chaque fois, la Suisse a formellement accepté d'étendre son accord à la modification.

Ce que souhaite l'Union européenne, si j'ai bien compris, c'est que la Suisse s'engage non seulement à se soumettre aux lois qu'elle a jusqu'ici adoptées, mais aussi aux lois qu'elle adoptera. Dans sa lettre à la Présidente de la Confédération, en se référant à la décision du Conseil du 20 décembre 2012, Monsieur Barroso explique: Mais, de l'avis du Conseil, c'est précisément pour garantir une interprétation et une application uniformes des règles du marché intérieur dans l'UE et en Suisse que d'autres progrès s'imposent. A ses yeux, il est particulièrement impératif que le futur cadre institutionnel soit appliqué à l'ensemble des accords concernant le marché intérieur, donc aussi bien aux accords existants que futurs. Le nouveau cadre institutionnel devrait en outre prévoir des mécanismes contraignants d'adaptation des accords à l'évolution du droit du marché intérieur européen, de même que des mécanismes internationaux de surveillance et d'application de la législation, ce afin d'atteindre un niveau de sécurité juridique et d'indépendance analogue à celui qui prévaut dans l'EEE.

Comme ce fut le cas pour la Convention européenne des droits de l'homme, la Suisse pourrait accepter de se soumettre à des lois existantes, connues. Elle le ferait librement, en toute connaissance de cause. Mais l'exigence de l'Union européenne que la Suisse se soumette aux lois qu'elle édictera dans le futur relève en revanche d'une attitude féodale. Imaginons la chose: deux voisins ont des relations qui ressortent du droit civil, des droits de passage, des conventions sur le bruit, la hauteur des bâtiments, des droits de vue, que sais-je, et l'un dirait à l'autre: «Si vous voulez encore discuter de quelque chose, quoi qu'il s'agisse, j'exige que vous vous engagiez d'abord à vous soumettre à toutes les règles que j'émettrai par la suite.»

Ce ne sont donc pas tant les juges étrangers qui font problème que le fait que l'Union européenne veuille imposer sa loi; si la Suisse accepte de s'y soumettre, il est logique qu'elle en accepte la juridiction. La sibylline phrase du secrétaire d'Etat Rossier trouverait ainsi son explication: «Certes, ce sont des juges étrangers, mais il s'agit de lois étrangères.»

Raisonnement, la Suisse pourrait accepter de se soumettre aux lois actuelles de l'Union européenne: ce serait un accord entre deux partenaires. Lorsque l'Union européenne modifierait ses lois postérieurement à l'accord, la Suisse resterait libre de se soumettre à la loi modifiée, ou non, sans que l'accord préexistant soit mis en question. Les modifications de lois apportées postérieurement à l'accord nécessiteraient un nouvel accord [...]. Tout accord peut soulever des questions d'interprétation. Pour régler une divergence d'interprétation, il faut un arbitrage, paritaire évidemment: en aucun cas un tribunal de l'une des parties (là encore, un mystère: il semble que le Conseil fédéral ait envisagé de soumettre ces cas à un tribunal suisse: ce serait évidemment inacceptable pour l'Union européenne. Serait-ce le principe symétrique que souhaite l'Union européenne, soit un tribunal européen qui soit juge en cas de différends? Ce serait évidemment inacceptable pour la Suisse).

Logiquement, mais déraisonnablement, si la Suisse s'engage à se soumettre aux lois que l'Union européenne adoptera dans le futur, elle se place dans une situation de vassalité, et les juges étrangers en sont la conséquence. Dans cette seconde hypothèse, la loi supérieure serait celle de l'Union européenne: le Tribunal fédéral ne pourrait qu'en prendre acte, et l'appliquer.

Il semble que la Suisse soit demandeuse. De quoi? Voici encore qui est fort nébuleux. Apparemment, il s'agit entre autres de permettre à ses entreprises de service financier d'exercer librement en Europe. Est-ce important? Je n'en sais rien. En échange, le prix qui serait à payer, que Monsieur Rossier semble benoîtement prêt à faire payer à son pays, en est la perte de sa souveraineté. Est-ce important? Je le pense. Pour le moins, me semble-t-il, par respect de notre système démocratique, (m'adressant à vous, je dirai aussi: par respect de notre système fédéraliste), cette base de marchandage devrait-elle être rendue publique. Une pareille perte de souveraineté ne devrait pas se négocier en catimini.

RODOLPHE WEIBEL

Nous reviendrons certainement sur ce sujet important.

Réd.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)  
ICM Imprimerie Carrara, Morges

## Le Sentier accueille Farinelli-Jaroussky

(fm) Avant Paris, Berlin ou Moscou, le célèbre contre-ténor français Philippe Jaroussky fait une halte à la vallée de Joux, plus précisément au Temple du Sentier, où il donnera samedi 21 septembre, à 20h30, un concert consacré au plus fameux des castrats, Farinelli. Il y défendra en fait des pages (il vient de les enregistrer)

écrites par le compositeur italien Nicola Porpora, chargé de former l'illustre chanteur avant que celui-ci ne se fasse connaître dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'accompagnement sera assuré par l'excellent Orchestre baroque de Venise que dirige depuis son clavecin Andrea Marcon. [Réservation au 021 845 17 77]

## Une nouvelle biographie de Pierre Viret

Pierre Viret, vous connaissez? En terre vaudoise, cela semble une évidence. Pourtant, seule une minorité de nos concitoyens ont rencontré son nom dans un livre d'histoire et savent qu'il s'agit d'un réformateur. Alors, imaginez ce que nos amis d'Outre-Atlantique peuvent connaître à son sujet. Mme Rebekah Sheats s'est fait un devoir de rédiger la première biographie du réformateur suisse en anglais<sup>1</sup>. L'ouvrage est accompagné de très belles photos réalisées par l'éditeur, Tom Ertl.

L'auteur écrit dans un style simple et agréable. Elle ne se perd pas en conjectures ou à discuter certains points mal connus de la vie de Viret. Il s'agit d'une excellente biographie accessible à tous.

Ce récit nous rend Viret sympathique. Il est idéal pour un premier contact avec le réformateur. Le lecteur pourra ensuite explorer les écrits de Viret lui-même, consulter sa correspondance ou se référer aux monographies et articles spécialisés.

On remarquera immédiatement la touche confessante de cet ouvrage. En ce sens, Rebekah Sheats nous met dans l'ambiance du XVI<sup>e</sup> siècle où la foi occupait une place centrale. La démarche de l'auteur n'est pas sans rappeler aussi celle des grands écrivains qui ont présidé à la redécouverte de Viret, dont Philippe Godet (1892) et Henri Vuilleumier (1911). Il faut se souvenir qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la Suisse romande se trouvait confrontée à deux courants. Il y avait d'abord la déchristianisation, sous influence laïque française, suite à la Révolution. Il y avait ensuite une poussée de nationalisme, avec une récupération de la religion par l'Etat. Toute une partie du Canton de Vaud trouva en Viret

un héros de l'indépendance de l'Eglise face à quelque pouvoir que ce soit. Viret devenait le précurseur d'Alexandre Vinet. Le 300<sup>e</sup> anniversaire de sa mort en 1871 fut l'occasion d'une timide célébration. Elle précluda les festivités du 400<sup>e</sup> de sa naissance, en 1911, qui permirent enfin à l'Eglise vaudoise de redécouvrir son fondateur.

Jusqu'à cette époque, Viret était presque tombé dans l'oubli.

La première raison est que Calvin a presque totalement éclipsé Viret. Les humains ayant besoin de s'identifier à un personnage phare, l'envergure de Calvin a permis au protestantisme francophone d'avoir sa figure de proue. Il faut pourtant se souvenir que le calvinisme trouve ses origines chez Guillaume Farel et Pierre Viret, et qu'il a ensuite été consolidé par Théodore de Bèze et bien d'autres. Vous découvrirez dans cette biographie le rôle important joué par chacun de ces hommes. Dès ses débuts, Calvin a bénéficié de l'appui indéfectible de Farel et Viret. Il n'aurait jamais été le grand réformateur de Genève sans eux : n'oublions pas que ce sont ses deux amis qui y ont apporté la Réformation. Si nos deux compères étaient engagés par une université, Viret aurait la chaire de théologie pratique et Calvin celle de systématique. Leurs approches sont complémentaires, il ne s'agit pas de les opposer ou de faire de l'un le disciple de l'autre.

La deuxième raison de l'oubli de Viret est qu'il s'adressait d'abord au petit peuple. Or, c'est rarement ce dernier qui écrit l'histoire, mais bien les intellectuels! Ajoutons que, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les frontières religieuses de l'Europe étaient dessinées; elles n'évolueront

guère depuis. Catholiques et réformés se mirent donc à consolider leurs positions. L'Europe, quant à elle, entra dans un temps d'ouverture au progrès. Face à cette cristallisation tant géographique que théologique, les écrits de vulgarisation, d'évangélisation et de controverse de Viret perdirent leur intérêt. L'œuvre de Calvin, dont son *Institution chrétienne*, correspondait mieux aux attentes d'une Eglise installée. Avec le repli de nos Eglises, en ce XXI<sup>e</sup> siècle, nous avons besoin de réentendre la voix du prophète Viret.

Une dernière raison a conduit à écarter Viret. Très vite, le parti catholique romain a cherché à le discréditer. De cette façon, il réduisait son autorité. La rumeur est une arme redoutable. C'est ainsi qu'on a dit que Viret était brouillon, trop long, ennuyeux. Qu'il n'était que la pâle figure de Calvin, etc. Cette vision des choses alla jusqu'à contaminer les milieux réformés. Dès lors, pour rester crédible, il ne fallait pas perdre son temps à lire Viret. On ne s'est donc pas contenté de mettre Viret à l'index, on l'a jeté aux oubliettes.

Il n'a pas été facile de l'exhumer. Preuve en est que la réédition de ses œuvres n'a pas été entreprise par les milieux universitaires, qui ont tardé à se mettre en route, restés attachés à la figure plus porteuse de Calvin. Mais l'œuvre de Viret et sa correspondance, mises en lumière, révèlent des trésors extraordinaires. Mme Sheats nous en fait partager quelques-uns. Les études viretiennes ont un bel avenir devant elles.

Avec la redécouverte du personnage, on assiste aussi à différentes récupérations. Par exemple, on en a fait le père de

la tolérance religieuse, voire de l'œcuménisme. Il est vrai qu'il a été le sourire de la Réformation. Viret dit lui-même détester les dissensions et la violence. L'amour de Dieu et la grâce sont au centre de son message. En ce sens, il est pacifique. Mais d'un autre côté, la crédibilité de la foi réformée dépendait du comportement des fidèles. Dès lors, il exigeait d'eux une vie irréprochable et une théologie centrée sur la Parole de Dieu. Il ne suffisait donc pas de porter une étiquette chrétienne, quelle qu'elle fût. Il s'agissait de rencontrer le vrai Dieu, de retrouver la pureté de l'Évangile, et de secouer son manteau de tout rajout factice. En ce sens, il était sans compromis. Son désir d'établir une discipline digne du peuple de Dieu lui vaudra l'exil de Lausanne en 1559. Si, dans les années 1563 à 1565, Viret propose de vivre intelligemment entre catholiques et réformés, c'est qu'il espère qu'en usant de patience, finalement, la foi réformée l'emportera.

Viret nous appelle au respect de l'être humain. On ne fait pas avancer le Royaume de Dieu par la violence. Il nous appelle à redécouvrir les valeurs de l'Évangile autant que l'amour inconditionnel de Dieu. Le message de Viret est d'une actualité saisissante.

Nous espérons que cette belle biographie de Viret sera bientôt traduite en français.

DOMINIQUE-A. TROILO

<sup>1</sup> R.A. Sheats, *Pierre Viret: The Angel of the Reformation*, Zurich publishing, Tallahassee (USA), 2012, 323 pages. Ce livre est disponible au prix de 40 francs à la librairie La Proue, Escaliers du Marché 17, 1003 Lausanne.

## Un lion controversé Les Marches du Pays

Profitant du soleil de la dernière journée du mois d'août, une troupe de marcheurs a découvert un nouveau coin de pays, sous la houlette d'Alexandre Pahud. Pour la douzième *Marche du Pays*, l'organisateur me confia avoir été «victime de son succès». Les sentiers chablaisiens virent en effet défiler un nombre important de membres et amis de la Ligue vaudoise aux couleurs du drapeau de notre mouvement, suspendu au sac du président.

A la gare de Lausanne, à des heures bien matinales, M. Delacréz fait des pronostics sur ceux qui ont dû rester au fond du lit. Toutefois, nous retrouvons les accusés à la gare d'Aigle au moment d'emprunter le petit train qui nous mène jusqu'à la Barboleusaz, en dessus de Gryon, où nous prenons la télécabine des Chaux. Avant d'ouvrir la marche, l'organisateur nous fait admirer le panorama et les sommets alpins environnants. Il nous présente l'itinéraire sur la carte et menace les têtes de linotte qui n'ont pas réservé de place à l'auberge d'être privées de repas de midi.

Le sentier descend en pente douce dans d'agréables pâturages et petits bois. Nous passons par le chalet de la Méline et poursuivons sur le hameau de Solalex avant de suivre le cours de l'Avançon d'Anzeindaz au fond de la vallée. Une petite montée nous offre un joli coup d'œil sur la vallée de Solalex et sur le Massif de l'Argentine que nous aurons l'occasion d'admirer sous tous ses angles au fur et à mesure des foulées. De ce côté-ci, nous observons le Miroir d'Argentine, une face calcaire presque verticale, prisée des varappeurs. Ce n'est pas au pays du même nom que le massif doit son appellation, mais aux

reflets argentés de son imposante face rocheuse.

Pour rejoindre Anzeindaz, il faut gravir quelques centaines de mètres; la halte de midi doit se mériter! L'alpage se situe au bout d'un plateau herbeux qui s'étend jusqu'au col du Pas-de-Cheville, au-dessus de Derborence. Les pique-niqueurs trouvent un lieu confortable entre quelques rochers au début du plateau. Alors qu'au Refuge de la Tour, non loin de là, la majorité du groupe jouit d'un repas copieux sans craindre de devoir le céder à un hôte intrusif et bestial, un cheval se met en tête de venir troubler la tranquillité du pique-nique bucolique en finissant le repas d'un des participants peu enclin à se mesurer à l'imposant animal pour récupérer sa subsistance. L'incident passé, nous retrouvons le groupe pour le café avant de reprendre la route vers le Sud en direction du Col des Essets.

Le col franchi, nous descendons dans le vallon sauvage de La Vare qui longe le versant sud du Massif de l'Argentine. Tout comme dans les rues de Buenos Aires, nous nous faisons siffler sur notre passage. Cependant, ce ne sont pas les Argentins qui signalent les charmes des femmes du groupe, mais les marmottes qui avertissent de notre présence. Les marcheurs les plus prévoyants ont pensé aux lunettes d'approche qui leur permettent d'observer les petits occupants effarouchés.

Près du hameau de La Vare, notre organisateur bifurque à droite et nous fait grimper sec jusqu'au replat dit «Sur Champ». C'est là que les choses sérieuses commencent. Alexandre Pahud nous présente en quelques mots le passé médiéval d'Anzeindaz et de

Bovonne, alpages déjà mentionnés au XIII<sup>e</sup> siècle. Les communes de Bex et d'Ollon se disputèrent le contrôle d'Anzeindaz durant tout le Moyen Age, et même au-delà. Ces conflits, relatifs au pâturage des troupeaux, ont laissé quelques traces qui ont permis à notre organisateur médiéviste de nous conter une tranche d'histoire de la région. C'est à ce moment-là qu'un désaccord intervient également entre nous à propos du fameux Lion d'Argentine qui s'élève en face du replat où nous faisons notre pause. Selon l'organisateur, l'animal s'impose à l'œil du promeneur, alors que l'accompagnateur n'y voit qu'un gros rocher avec des taches d'herbe. Le roi des animaux ne parvient pas à remporter tous les suffrages et un des participants lance l'idée de créer deux groupes Facebook: pour ou contre le Lion d'Argentine.

Le soleil est déjà bas dans le ciel et il nous reste deux heures et demie de descente pour rejoindre la gare de Gryon et ainsi boucler le trajet. Dans la lumière rasante, nous longeons un flanc herbeux et la pente s'accroît pour rejoindre Bovonne en contrebas. Quelques membres du groupe commencent à boitiller, les longues heures de marche se font sentir et les articulations n'apprécient guère cette longue descente. Plus bas en altitude, nous retrouvons les forêts et quittons la douce lumière de cette fin de journée d'été.

Il fait tout juste nuit lorsque nous rejoignons Gryon. Il y a encore un train pour rentrer! Notre organisateur a bien géré l'horaire malgré la difficulté que lui a posé le nombre important de marcheurs au rythme inégal. Le petit troupeau est au

complet, le Lion d'Argentine n'a eu raison d'aucune brebis grâce à l'attention constante de l'accompagnateur Michel Pahud, qui a rassemblé les brebis et a veillé à ce qu'aucune ne s'égare.

Il est 22h15 lorsque nous arrivons à Lausanne, fourbus de fatigue après «7h30 de marche effective», comme nous en prévenait la circulaire. Nous sommes néanmoins comblés et reconnaissants aux deux Pahud pour cette belle excursion à la découverte de notre Pays.

COSETTE BENOIT

## Le GSsA contre la musique

Dans son édition du 30 août, la revue *Unisono*, organe de l'Association suisse des musiques (ASM), propose un dossier sur l'impact de la suppression de servir sur les musiques militaires. L'analyse démontre de manière convaincante que ces formations seraient tôt ou tard condamnées à disparaître.

Valentin Bischoff, président de l'ASM, y voit une menace directe pour la relève musicale: «Pour les sociétés de musique civiles, la musique militaire est la garantie de la mise à disposition de musiciennes et musiciens très bien formés, ainsi que de directrices et de directeurs. Si ces «leaders musicaux» devaient faire défaut, il manquerait des piliers majeurs à la scène des ensembles à vent.»

Tous ceux qui ont soutenu la récente loi sur les écoles de musique se doivent donc de voter contre l'initiative du GSsA.

C. C.

## Deux Suisses?

Au lendemain de la Fête fédérale de lutte, M. Arthur Grosjean, éditorialiste du jour dans *24 heures*, s'efforçait de doucher l'enthousiasme provoqué par ce grand rassemblement sportif et patriotique; ironisant sur *les héros en culotte de jute* et sur les sponsors qui se précipitent pour financer une fête jugée ringarde qui devient un phénomène de mode, il reconnaît certes qu'il serait stupide de dépeindre cette manifestation comme une relique du passé célébrée par des crétiens des Alpes; mais il met en garde contre la tentation de la placer sur un piédestal: elle représente les valeurs d'une Suisse conservatrice qui ne représente qu'une partie du pays. 250000 participants quand même!

Deux jours plus tard, l'éditorialiste, Mme Judith Mayencourt, maltraitait le président de la Confédération, interviewé dans le corps du journal, sous le titre *Ueli Maurer, un président ravi*. Titre on ne peut plus insolent, car Mme Mayencourt ne saurait ignorer qu'un ravi, dans le Midi, c'est un naïf, un crédule, un simple d'esprit. Sur le fond, elle critique la satisfaction que M. Maurer exprime sur l'état de la Suisse, lui qui se voulait un président rassembleur: *Hélas, pour une bonne partie du pays, il est bien difficile de se reconnaître dans les clichés patriotiques bien rodés du Zurichois. Car c'est une Suisse du repli, bien à l'abri*

*derrière ses Alpes de neige, que nous dessine, encore et encore, le président de la Confédération. Un président ravi d'un pays qui n'existe plus depuis longtemps.*

Il est assez comique que le journal des familles, qui tire largement parti du vieux fond vaudois – et tant mieux –, considère que l'héritage patriotique est un mythe, que la Suisse traditionnelle est morte... Mais la question mérite davantage qu'un coup de griffe.

Si le constat de décès du pays «qui n'existe plus» n'est pas dressé par chacun, la théorie des deux Suisses est assez fréquemment soutenue, notamment certains soirs de votations où l'on voit s'opposer des cantons ou des districts urbains et ruraux. Il y aurait une Suisse conservatrice, surtout celle des campagnes et des montagnes, qui ne comprend pas le monde moderne ou ne veut pas le comprendre, et une Suisse des villes et des agglomérations du Plateau, libérée du passé, consommatrice, informatisée, ouverte à tous les courants de la vie actuelle. Cette vision a les faveurs d'une gauche intello-citadine; Mme Yvette Jaggi a été une des premières à la propager. Reste à savoir si cette apparente division du pays est un contraste superficiel sur la carte des scrutins, qu'on peut constater sans trop s'émouvoir, ou une fracture pro-

fonde de l'esprit confédéral annonciatrice d'un dédoublement de la personnalité politique.

Une balade estivale m'a conduit à Oberägeri, dont la vallée et le lac se cachent dans les replis de la Suisse centrale. C'est sur le territoire de cette commune que se situe le champ de bataille de Morgarten – ou plutôt le talus de la bataille. Dans le genre vieux suisse, ce devrait être le comble. Oberägeri loge ses 5400 habitants dans quelques dizaines de maisons aux façades boisées et aux toits pointus selon le style local, et dans beaucoup de parallélépipèdes de béton et de verre; le soir venu, on voit par leurs larges fenêtres des jeunes cadres pianoter sur leurs ordinateurs. *Zum Rössli*, on mange d'excellents röstis à l'ancienne; *zum Hirschen* une cuisine créative distinguée par Gault et Millau. Dans la liste des nonante sociétés locales, on trouve un ensemble d'accordéonistes et un jodlerclub, mais aussi un groupe de cuivres nommé *les fascinating saxophones*; un groupe voué aux costumes traditionnels, plus un groupe d'enfants voué aux costumes traditionnels pour juniors, mais aussi un club d'athlétisme et un club de voile; une société de tir à l'arbalète et un club de tennis; une association de lutteurs à la culotte et un groupe de beachvolley. Sommes-nous dans la Suisse conservatrice ou dans la Suisse moderne?

Même question, par exemple, pour Echallens, 5400 habitants aussi, nonante sociétés locales aussi...

Quant aux villes, on hésite à placer Berne dans le XXI<sup>e</sup> siècle trépidant. Et Bâle, à la pointe du progrès scientifique au sein de ses laboratoires, passe six mois de l'année à préparer le pro-

chain carnaval qui, durant exactement 72 heures à partir du *Morgenstreich* de lundi 04:00, rassemblera tout le peuple de la cité rhénane célébrant sa fête sacrée selon d'antiques usages.

Il n'y a pas deux Suisses. Il y a beaucoup de Suisses, celles de mentalités, d'histoires, de traditions cantonales variées; celle ancrée dans les familles du crû et celle renouvelée par l'immigration; celle qui exporte (y compris un Jura indéfectiblement jurassien) et celle qui privilégie les produits locaux (y compris des écolos très tendance). Il y a, dans une large mesure, un fond montagnard, pas seulement chez les habitants des hauteurs, mais aussi chez les citadins skieurs ou randonneurs du dimanche. Tout cela se mêle dans une Suisse diverse, qui laisse place à des opinions et à des manières d'être contrastées, et qui – en Alémanie peut-être mieux que chez nous – sait allier le goût de la nouveauté au sens de la tradition.

D'ailleurs, la tradition, ce n'est pas le fixisme, mais une transmission vivante. L'héritier du passé le respecte sans le juger forcément intangible. Des choses fortes sont maintenues; d'autres évoluent; des esprits créatifs imaginent des réalisations d'apparence nouvelle, mais qui entretiennent une secrète et substantielle filiation avec les œuvres d'autrefois. Ainsi la Suisse réussit-elle assez bien – n'en déplaise aux politologues gauchisants qui invoquent la rupture pour mieux renier le passé – à perpétuer les bonheurs d'hier pour affronter les incertitudes de demain.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

## 75 ans de la paix du travail

Le 30 octobre 2012, un important colloque s'est tenu à Tolochenaz, au siège de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), pour évoquer les 75 ans de la paix du travail en Suisse.

Un livre vient de sortir de presse, pour rendre compte de ce colloque. Il rappelle les caractéristiques et l'utilité du dialogue social helvétique.<sup>1</sup>

La place nous manque pour relater ici toutes les contributions de cet ouvrage dense et intéressant. Nous nous contenterons d'une présentation succincte et d'une évocation de quelques aspects particuliers.

La première partie du livre donne la parole à plusieurs dirigeants. MM. Ambrosetti (syndicat UNIA), Matthey (FER Genève), Reymond (Centre Patronal) et Zünd (FVE), ainsi que Mme Isabelle Rochat, conseillère d'Etat genevoise, soulignent chacun à sa manière l'importance de la paix du travail, du partenariat social, des conventions collectives et de l'art de la négociation.

Dans une deuxième partie plus théorique, des historiens et des économistes tentent de préciser les caractéristiques de la paix du travail en Suisse.

Sous le titre «La paix du travail: la dimension sociale du compromis helvétique?», M. Olivier Meuwly, historien, présente notamment les débuts des préoccupations sociales dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la grève générale de 1918 et la convention collective de l'horlogerie, signée le 15 mai 1937. M. Meuwly conclut en relevant que la paix du travail est «l'un des ressorts essentiels du système suisse».

MM. Degen (historien), Kappeler (économiste), Flückiger (professeur) et Tolone (médiateur) mettent en évidence différents avantages des conventions collectives de travail (CCT), en particulier sous l'angle économique.

La troisième partie du livre donne la parole à des praticiens des négociations collectives. MM. Ferrari (UNIA) et Scherer (Centre Patronal) évoquent la gestion paritaire des institutions

sociales. M. Lurati (secrétaire syndical) et Mme von der Weid (secrétaire patronale) parlent de la politisation du dialogue social. Mme Fatton (secrétaire patronale) et M. Fedele (secrétaire syndical) déplorent tous deux la tendance à la désyndicalisation, tant du côté des patrons que de celui des employés, avec les problèmes de représentativité qu'elle entraîne. M. Vidoudez, secrétaire patronal, évoque l'évolution culturelle des patrons, du patriarcat au *manager*, et quelques-unes des menaces qui pèsent sur la paix du travail.

Enfin, Mme Sophie Paschoud, secrétaire patronale, fait la synthèse de l'ouvrage dans une série de remarques conclusives. Le colloque et la publication sont un signe positif de la vitalité de la paix du travail. L'individualisme, la politisation et la couverture trop faible des CCT sont des menaces pour cette institution helvétique si particulière, fondée sur de subtils équilibres.

En définitive, la paix du travail mérite d'être entretenue régulièrement. A cet égard, nous faisons nôtre la conclusion de l'article précité de M. Vidoudez:

*La paix du travail, le partenariat social et les conventions collectives pratiquées en Suisse sont des institutions uniques au monde. Elles sont autant d'outils privilégiés dans un microcosme lui-même privilégié. Il appartient à nos associations respectives de continuer à les faire connaître et à les pratiquer au quotidien – sous peine de les voir disparaître – afin de garantir à notre pays, pour le futur comme au cours des septante-cinq dernières années, un juste équilibre économique, politique et social.*<sup>2</sup>

ANTOINE ROCHAT

<sup>1</sup> 75 ans de la paix du travail, sous la direction d'Olivier Meuwly, Genève 2013, Editions Slatkine, 160 p.

<sup>2</sup> Pierre-Michel Vidoudez, secrétaire patronal FVE, «L'évolution culturelle du patronat», op. cit., p. 142.

## Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

Prochain rendez-vous:

**25 septembre:** *L'avenir du métier d'avocat: entre corporatisme cantonal et libéralisme fédéral*, avec **Me Christophe Piguet**, Bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois.

Informations sur [www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## Le Coin du Ronchon

### Comme dans un magasin de porcelaine

On croit trop facilement que la torture n'existe que dans des pays lointains. Or, comment ignorer que des pratiques barbares et cruelles, des sévices inhumains se pratiquent aujourd'hui même dans cette Suisse que l'on imaginait au-dessus de tout soupçon?

Notre Bachar el-Assad à nous s'appelle... Franco Knie. En effet, selon la presse du 5 août dernier: *La fondation de protection des animaux Pro Tier estime qu'un numéro de l'actuel spectacle du Cirque Knie fait preuve de cruauté envers des éléphants et a déposé une plainte. L'office vétérinaire du canton de St-Gall a mandaté des experts afin d'examiner le cas. [...] Dans le numéro en question, un éléphant placé sur un socle tombe avec ses pattes avant sur une bascule propulsant ainsi un acrobate dans les airs. Etant donné le poids de l'animal, ce numéro pourrait causer des dommages à ses articulations, dénonce Pro Tier. Selon les conclusions auxquelles arriveront les experts, les autorités devront prendre des mesures, a indiqué lundi Eugen Fauquex, vétérinaire cantonal suppléant. [...]*

Après un mois exactement de suspense insoutenable, nous avons poussé un «ouf» de soulagement. Les amis des pachydermes se sont trompés énormément: *Contrairement à ce qu'estimait l'organisation Pro Tier, le numéro de cirque présenté par le cirque Knie ne viole pas l'article 4 de la loi sur la protection des animaux. L'éléphant du cirque Knie qui propulse un acrobate en appuyant ses pattes avant sur une bascule ne souffre pas durant ce numéro. Telle est la conclusion d'un expert neutre mandaté par l'Office vétérinaire fédéral.*

Les associations de défense (au singulier en l'occurrence) des animaux, dont les interventions pertinentes et intelligentes apparaissent décidément très utiles au bon fonctionnement de notre société, feront-elles intervenir d'autres experts, internationaux cette fois, pour déterminer le degré de souffrance de la souris dont cette montagne a accouché?

LE RONCHON